



Actualités statistiques

« *Rendre plus crédibles les statistiques de la délinquance* »

à maintes reprises, à travers ses publications, le CEAS a eu l'occasion d'insister sur les limites de l'outil statistique qui permettait jusqu'à présent de mesurer la délinquance. Cet outil statistique, c'est l'« état 4001 », alimenté par l'ensemble des services de police et de gendarmerie, qui traduit en fait leur seule activité.

Pour Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, ce système est « *certainement le plus précis, le plus perfectionné parmi les pays européens* ». Il s'agit, ajoute-t-il, d'un « *instrument fiable* ». Cependant, il reconnaît qu'il ne rend pas compte des contraventions, des incivilités, des faits dénoncés sur les « mains courantes » sans donner lieu à des plaintes, ni des infractions fiscales par exemple.

Ainsi, une enquête de « victimation » réalisée en 1999 par l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), montrait qu'en prenant en compte les déclarations des victimes et témoins directs de crimes et délits, ceux-ci étaient cinq fois supérieurs au nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie dans leur « état 4001 ».

Bref, pour « *rendre plus crédibles les statistiques* », comme l'a précisé le ministère, Nicolas Sarkozy vient

d'installer le Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance qui est censé travailler, a-t-il assuré, en toute « *indépendance et dans la transparence* ».

Un observatoire dirigé par Alain Bauer

Cet observatoire a pour missions de fournir aux acteurs de la lutte contre la délinquance des données statistiques et techniques, d'élaborer des indicateurs, de produire des documents d'analyse et de prospective et, enfin, de conduire une action de concertation, d'échanges et de collaboration aux niveaux européen et international.

Pour diriger cet observatoire, Nicolas Sarkozy a effectué un choix qui peut surprendre, en l'occurrence Alain Bauer, ancien grand maître du Grand-Orient de France mais surtout dirigeant d'une société de conseil et d'audit en matière de sécurité, donc quelque peu concerné par toutes les politiques de lutte contre la délinquance qui sont menées en France.

Sources : *Mairie-info* du 4 et du 5 novembre 2003 ; *Actualités sociales hebdomadaires* n° 2332 du 7 novembre 2003 (p. 10).

Recensement rénové de la population : des élus menacent de ne pas l'organiser

L'opération exceptionnelle que constituait le recensement de la population, organisé tous les huit ou neuf ans, c'est fini. Dès 2004, il est remplacé par une nouvelle méthode de dénombrement qui s'effectuera en continu. Dans les villes de plus de 10 000 habitants (dans le département, Laval, Mayenne et Château-Gontier), ce recensement se réalisera par sondage sur la base de 8 % des logements de la commune chaque année (soit, sur cinq ans, un sondage à 40 %).

Ce sont justement les maires des grandes villes (dont La Roche-sur-Yon dans les Pays de la Loire) qui contestent actuellement les conditions de mise en œuvre de ce recensement rénové. Certains demandent simplement un délai. En effet, la première tranche de recensement doit se dérouler de mi-janvier à mi-février, ce qui « *chevauche en partie les vacances scolaires et correspond à une période de préparation d'élections* » (*Le Monde* du 11 novembre 2003).

Par ailleurs, les adresses qui constituent l'échantillon à recenser sont tirées au sort dans un « répertoire des immeubles localisés » (RIL). Or, les communes n'ont eu qu'un mois pour vérifier ce fichier.

Troisième pierre d'achoppement : « *Auparavant, explique Le Monde, l'Etat remboursait a posteriori aux communes les dépenses de rémunération des agents recenseurs. Désormais, une dotation forfaitaire sera versée aux communes au début de l'année* ». Mais le maire de Montreuil, par exemple, a fait ses comptes : « *La dotation ne couvre qu'entre un tiers et 40 % des coûts* » – ce que conteste l'INSEE...

Enfin, une autre critique porte plus sur le fond, en l'occurrence sur la précision des résultats. La technique du sondage (à 40 %) fournira-t-elle des données fiables à l'échelle d'un quartier ? Là encore, l'INSEE conteste cette suspicion d'une moindre qualité des informations collectées.



Développement local

Jean-Paul Delevoye et les conseils de développement

Dans une circulaire du 29 septembre 2003 aux préfets, Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, fait le point sur la mise en œuvre des pays et des projets de territoire. Il précise que la démarche des pays et des agglomérations est « *l'occasion de donner la parole aux acteurs non élus, à la société civile, et de les associer pleinement tout au long de l'élaboration du projet, au sein des conseils de développement* ».

Ceux-ci démontrent, selon le ministre, « *l'intérêt de ces acteurs pour cette nouvelle forme de participation aux projets de territoire* ». Le CEAS est forcément d'accord...



Nous avons reçu

Institut national de la statistique et des études économiques des Pays de la Loire (INSEE), *Informations statistiques*.

- « Hausse de la fréquentation hôtelière au deuxième trimestre 2003 », n° 91, novembre 2003.
- « Les salaires nets moyens de 2001 dans la continuité de 2000 », n° 92, novembre 2003.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *INSEE Première* (4 p.).

- « Les salaires des ingénieurs diplômés », n° 929, novembre 2003.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *Economie et statistique*.

- « Les entreprises sur les marchés mondiaux », n° 363-364-365, 2003.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *INSEE Résultats*.

- « Les petites entreprises industrielles en 2001 », n° 10, 2003 (35 p. + cédérom).

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), *Etudes et Résultats*.

- « L'activité des COTOREP en 2002 », n° 267, octobre 2003 (12 p.).
- « L'activité des CDES et l'allocation d'éducation spécialisée », n° 268, octobre 2003 (8 p.).

Economie et Humanisme, revue trimestrielle, n° 366, octobre 2003.

- Dossier « Chine-Europe : pourquoi coopérer ? » (pp. 5 à 74).

La pensée hebdomadaire

L'expérience de l'été meurtrier, en nous montrant ce qui arrive quand on ne fait rien, devrait nous prouver tout au contraire qu'il y a vraiment quelque chose à faire. Je ne me résigne pas à notre impuissance collective. Puisque ce désordre est d'origine humaine, il est donc en notre pouvoir de réparer et, mieux encore, de prévenir.

Jacqueline Lorthiois, socioéconomiste,
« D'où vient la croyance qu'on ne peut rien faire »,
ADELS, *Territoires*, novembre 2003 (p. 30).